

Conseil départemental

COVID-19 : INFORMATION AUX HAUT-GARONNAISES ET HAUT-GARONNAIS

Le Conseil départemental de la Haute-Garonne est pleinement mobilisé pour lutter contre les conséquences de la pandémie liée au COVID-19 et assurer le maintien des services publics pour les plus fragiles.



Georges MERIC

Président du Conseil départemental de la Haute-Garonne

“Voici trois semaines que la crise sanitaire frappe notre pays. Dans ce contexte inédit, je mesure chaque jour le niveau sans précédent de mobilisation, d'adaptation et d'innovation des agents du Département qui ne relâchent pas leurs efforts **pour assurer la continuité de nos actions essentielles de service public**.

Ils démontrent chaque jour que le service public existe et qu'il est vital pour notre société. **Quotidiennement, en fonction des évolutions de cette crise, nous nous adaptons pour apporter des réponses aux nouveaux besoins qui se font jour partout sur le territoire.**

Le versement des prestations sociales auprès des publics les plus fragiles est préservé et **des consultations quotidiennes de Protection Maternelle et Infantile (PMI)** ainsi que **des consultations d'urgence contraceptives et d'IVG** au Centre départemental de planification et d'éducation familiale (CDPEF) **ont été rouvertes.**

Un accueil d'urgence de la protection de l'enfance de 200 places pour les enfants en danger, ceux dont les parents sont hospitalisés ou pour être relai des assistantes familiales et des assistants familiaux **a été ouvert** la semaine dernière.

Afin de garantir une égalité de moyens dans l'apprentissage, **120 tablettes numériques ont été distribuées aux élèves des collèges REP+** du département qui ne disposaient pas de matériel informatique leur permettant de suivre les cours à distance.

Par ailleurs, nous allons adopter à la prochaine Commission permanente du 16 avril, **un dispositif de “bons solidaires”** pour les achats alimentaires et l'hygiène **à destination des familles les plus démunies**, des familles des collégiennes et collégiens bénéficiant de la gratuité de la cantine scolaire et pour les étudiants précarisés par la crise. **Un dispositif d'aide d'urgence aux artisans, commerçants et agriculteurs** sera également adopté.

Aujourd'hui plus qu'hier, les mesures de prévention et de précaution que nous devons respecter sont à la mesure du risque que nous courons. **Je vous remercie de continuer à veiller personnellement et collectivement à la stricte application des consignes et des gestes barrières.**”

1200 AGENTS DU DÉPARTEMENT RESTENT MOBILISÉS POUR VOS SERVICES PUBLICS



MAINTIEN DES SERVICES DÉPARTEMENTAUX

SOLIDARITÉ

Afin d'assurer la continuité du service public vers les plus fragiles, tout en respectant les mesures de confinement, la collectivité a mis en place des permanences téléphoniques.

Les maisons des solidarités (MDS), La Maison des adolescents (MDA), La Maison départementale des personnes handicapées (MDPH) se sont réorganisées et des professionnels sont présents pour vous répondre par téléphone et vous orienter selon vos besoins.

> [Liste de tous les contacts sur haute-garonne.fr](#)

Retrouvez également sur notre site internet, en complément des MDS, la **liste de tous les centres de soins près de chez vous**. (Liste mise à jour quotidiennement)

NOUVEAU Réouverture, sur rendez-vous uniquement :

- **Consultations de Protection Maternelle et Infantile (PMI)**
 - > à la **MDS de Borderouge** (4 rue Françoise d'Eaubonne - Toulouse)
Permanence téléphonique au **05 34 57 35 01** ou **14** ou **20** de 9h à 16h.
 - > à la **MDS de Colomiers** (4 allée du Plantaurel - Résidence les Cigales - Colomiers)
Permanence téléphonique au **05 61 71 03 50** de 9h à 16h.
- **Consultations urgences contraception et IVG** (au Centre départemental d'éducation et de planification familiale CDPEF, 3 rue du pont vieux - Toulouse).
Permanence téléphonique au **05 62 13 23 77** de 14h à 17h.

• **Protection de l'enfance en difficulté** : ouverture d'un **accueil d'urgence solidaire**, le Domaine d'Arianne à Mondonville. Ce dispositif exceptionnel et temporaire va permettre d'accueillir jusqu'à 200 enfants en difficulté.
Contact par mail sur accueil-urgencesolidaire31@anras.fr

BONS SOLIDAIRES CONTRE LA PRÉCARITÉ

Afin de **soutenir les foyers à faibles ressources**, création de bons d'urgence (pour des achats alimentaires et d'hygiène).

- **POUR LES FAMILLES DES 21 700 COLLÉGIENS QUI BÉNÉFICIAIENT D'UNE AIDE À LA RESTAURATION SCOLAIRE** : ces familles déjà connues du Conseil départemental recevront, **entre 30€ et 60€ par mois** selon les cas.
- **POUR LES FAMILLES OU PERSONNES ISOLÉES**, incluant les étudiants en situation de précarité du fait de la crise, bons à hauteur de **150€ par mois**. (Sous conditions de ressources et examen de demande)

Mise en œuvre pour le mois d'avril et reconductible.

> **Un numéro de téléphone et une adresse mail dédiés seront mis en place pour collecter les demandes**

LES PRESTATIONS SOCIALES VERSÉES

Toutes les allocations et prestations individuelles seront maintenues tout au long de la période de confinement, pour l'ensemble des bénéficiaires (APA, PCH, RSA).



SOUTIEN À L'ÉDUCATION DES PLUS FRAGILES

Afin de lutter contre l'inégalité de moyens et assurer la continuité pédagogique, **120 tablettes numériques sont mises à disposition de collégiens** d'établissements en zone REP+, matériel qui leur permettra de poursuivre leurs enseignements en confinement.

COLLÈGES OUVERTS PENDANT LES VACANCES SCOLAIRES

Plusieurs collèges du département restent ouverts pendant les vacances scolaires pour assurer la garde des enfants des professionnels prioritaires qui peuvent en bénéficier.

> [Retrouvez la liste des établissements ouverts sur notre site internet.](#)

23,8 MILLIONS D'EUROS DÉBLOQUÉS EN URGENGE POUR SOUTENIR LES ACTEURS DU TERRITOIRE



SOUTIEN AUX ACTEURS ÉCONOMIQUES, ASSOCIATIFS ET AGRICOLES DU TERRITOIRE

UNE AVANCE EXCEPTIONNELLE DE 60%

Pour préserver les personnels des entreprises du secteur du BTP, le Conseil départemental a décidé de **suspendre l'ensemble des chantiers** dont il a la maîtrise d'ouvrage. En contre partie pour préserver leur pérennité, **il s'engage à verser une avance de 60%** sur les marchés en cours d'exécution, ce qui représente une enveloppe de 10 millions d'euros.

REPORT DES MENSUALITÉS

Les créateurs d'activité bénéficiaires du prêt à taux zéro départemental CREADE31 pourront **reporter leur mensualité à 6 mois**.

ALLÈGEMENT DE TAXES

Afin de **soutenir les acteurs du tourisme**, le recouvrement de la taxe additionnelle de séjour pour les hôteliers est suspendu.

INDEMNISATION À HAUTEUR DE 80%

Le Conseil départemental en accord avec la Région Occitanie Pyrénées / Méditerranée **s'engage à indemniser les transporteurs scolaires et interurbains à hauteur de 80%** pour les marchés en cours, ce qui représente une enveloppe de 4 millions d'euros.

AVANCE EXCEPTIONNELLE POUR LES ÉTABLISSEMENTS SOCIAUX ET MÉDICAUX SOCIAUX

Une **avance financière de 7,4 millions d'euros** sera débloquée afin assurer la continuité de fonctionnement des structures accueillant des personnes fragiles et dépendantes.

2 MILLIONS D'€ RECONDUCTIBLES POUR LES ASSOCIATIONS

Un **fonds exceptionnel de soutien au monde associatif**, d'un montant de **2 millions d'euros**, a été débloqué en urgence. Vous pouvez envoyer vos demandes par mail sur aide.assos@cd31.fr

Des mesures concrètes d'accompagnement pour faciliter la vie administrative et financière des associations seront également proposées.

ACCOMPAGNEMENT RENFORCÉ DES ACTEURS DU MONDE AGRICOLE

Les conseillers agroenvironnement restent **joignables pour tout accompagnement** (notamment dossiers PAC).

LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL ACHÈTE 1 MILLION DE MASQUES

Première livraison prévue début avril à destination des personnels en lien avec du public, des services d'aide à domicile, Ehpad, d'aide sociale à l'enfance, personnes en situation de handicap...



Agir pour vous !

Plus d'infos sur haute-garonne.fr

VOUS AVEZ D'AUTRES QUESTIONS SUR LE CORONAVIRUS ? Un numéro vert répond à vos questions 24h/24 et 7j/7 : 0 800 130 000 (appel gratuit). Vous pouvez aussi consulter le site du Gouvernement.